

## AVIS PUBLIC

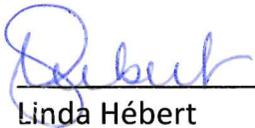
Est par la présente donnée que :

Lors d'une séance tenue le 15 janvier 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no. 255-2024 fixant les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2024.**

Ce règlement est disponible, aux heures normales, au bureau de la municipalité situé au 624, rue Notre-Dame, 2<sup>e</sup> étage.

DONNÉ À SAINT-CHRYSOSTOME, ce 16 janvier 2024.



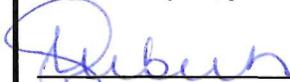
Linda Hébert

Directrice générale adjointe et trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 16h le 16 janvier 2024 sur le site internet de la municipalité au [www.mun-sc.ca](http://www.mun-sc.ca) onglets *Services aux citoyens / Greffe et administration / Avis public* et sur le babillard de l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 janvier 2024.



Linda Hébert

Directrice générale adjointe et trésorière